



## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A FOURNIR

### AU MOMENT D'UNE ENTREE

- Livret de famille, ou Extrait de Naissance pour les personnes célibataires
- Carte d'identité
  
- Attestation carte Vitale
- Carte vitale
- Carte Mutuelle année en cours
- Carnet de vaccination (si existant)
- Protocole de soins (si bénéficiaire, liasse violette remise par le médecin)
  
- Dernière déclaration d'impôt faisant apparaître le nom des caisses de pension
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Notification Allocation Logement (si déjà bénéficiaire)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Arrêté du Conseil Départemental pour le versement de l'APA (si déjà bénéficiaire)
- Attestation assurance responsabilité civile
- Pour les personnes sous protection juridique copie de l'ordonnance du juge
  
- Chèque pour le dépôt de garantie :**
  - 2 103.66€ pour un hébergement permanent en chambre simple
  - 2 016.55€ pour un hébergement permanent en chambre double
  - 1 793.66€ pour un hébergement temporaire d'au moins 1 mois en chambre simple
  - 1 706.55€ pour un hébergement temporaire d'au moins 1 mois en chambre double
  
- Facturation à échoir :** versement du premier mois d'hébergement (si pas de demande d'aide sociale), de la date d'entrée jusqu'au 30 ou 31 du mois en cours (montant communiqué à l'entrée)

### *Si vous utilisez des bas de contention ou chaussettes de contention*

- Dernière ordonnance + référence du produit utilisé, si possible